



# MISE EN CONCURRENCE POUR L'ÉVALUATION EXTERNE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'APAEHM

15 juillet  
2013

## 1<sup>er</sup> lot :

- ✓ IME La Cigale
- ✓ SESSAD La Cigale



## Votre interlocuteur :

Jean-Pierre ALLIROL  
Directeur Général  
04.66.28.82.60  
jpallirol@la-cigale.fr

## 2<sup>nd</sup> lot :

- ✓ ESAT Pierre Laporte



## Date limite de dépôt :

15 septembre 2013

# SOMMAIRE

---

1	INFORMATIONS GENERALES .....	2
1.1	L'Association des Parents et Amis d'Enfants Handicapés Moteurs .....	2
1.2	L'objet de la mise en concurrence.....	2
1.2.1	Détail « Lot 1 » .....	3
1.2.2	Détails « Lot 2 » .....	3
1.3	Date limite et lieu de réception des offres .....	3
1.4	Confidentialité .....	3
1.5	Critères de sélection .....	4
2	CAHIER DES CHARGES.....	5
2.1	L'objet .....	5
2.2	Les attentes vis-à-vis du prestataire.....	5
2.3	La composition du dossier .....	5
2.3.1	L'organisme évaluateur .....	5
2.3.2	L'équipe d'intervenants.....	5
2.3.3	La démarche : dossier technique .....	6
2.3.4	Le tarif de la prestation.....	6
2.4	Les modalités de règlement.....	6

## 1 INFORMATIONS GENERALES

### 1.1 L'Association des Parents et Amis d'Enfants Handicapés Moteurs

Créée en 1960 à l'initiative de parents souhaitant scolariser leurs enfants atteints principalement de myopathie, tout en coordonnant les prises en charges déjà existantes, l'association prend la forme d'une classe spécialisée au plan de l'oratoire à Nîmes.

Au fil du temps, l'association s'est structurée et organisée pour aboutir à une association gestionnaire locale, animée par un conseil d'administration constitué principalement de parents et de représentants d'institutions locales, sous la présidence de **M Bernard MERCIER depuis juin 2004**.

Elle anime et gère des établissements et services médico-sociaux pour des enfants et adultes atteints par des déficiences motrices et du poly handicap. Les pathologies dominantes aujourd'hui sont les infirmités motrices cérébrales, les myopathies, spina-bifida, les séquelles de traumatismes crâniens, des pluri-handicaps et des polyhandicaps. Compte tenu de l'évolution des prises en charges et des partenariats, les établissements gérés par l'association accueillent une diversité de plus en plus grande de pathologies ou de déficiences (sensorielles, psychiques ou intellectuelles).

L'A.P.A.E.H.M. aujourd'hui gère un IME, un SESSAD, un foyer occupationnel, une résidence sociale, un service d'accompagnement à la vie sociale, un centre de loisirs adaptés, un ESAT, et une MAS.

### 1.2 L'objet de la mise en concurrence

La présente mise en concurrence porte sur une prestation de service qui constitue en l'évaluation externe d'une partie des établissements et service gérés par l'association. Les établissements ouverts en 2009 et 2011 feront l'objet d'une évaluation externe ultérieurement.

La prestation demandée doit répondre aux exigences du décret du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services médico-sociaux.

Elle comprend :

- Une évaluation sur site ;
- La remise d'un rapport sur support papier et numérique.

Elle se décompose en 2 lots :

- Lot 1 : IME La Cigale + SESSAD La Cigale (2 évaluations externes distinctes)
- Lot 2 : ESAT Pierre Laporte

Structure	Date d'ouverture	Lieu	Capacité d'accueil	Personnel	Date EI <sup>1</sup>	Date EE <sup>2</sup> (prévision)
IME	1964	Nîmes	53	49 ETP 51 salariés	2010	Janvier 2014
SESSAD	1992	Nîmes	19	6 ETP 12 salariés	2010	Janvier 2014
ESAT	1973	Atelier Nîmes	45	13,2 ETP 14 salariés	2013	Sept. 2014
ESAT	2004	Atelier Aimargues	20	2,8 ETP 3 salariés	2013	Sept. 2014

<sup>1</sup> EI : Evaluation Interne

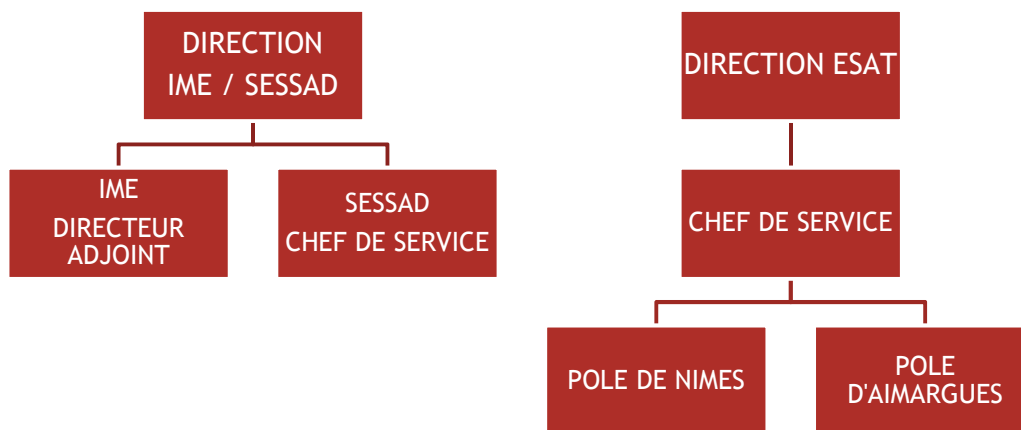
<sup>2</sup> EE : Evaluation Externe

### 1.2.1 Détail « Lot 1 »

- 1 établissement/ 1 service soit 2 autorisations : 2 évaluations externes à mener ;
- Sur la même période : au plus tard début de la démarche en janvier 2014 ;
- Sur 2 sites différents ;
- Certains professionnels interviennent sur les deux structures.

### 1.2.2 Détails « Lot 2 »

- 1 établissement soit 1 autorisation ;
- 2 sites distincts (2 ateliers).



### 1.3 Date limite et lieu de réception des offres

Les offres doivent être transmises soit par courrier à l'adresse suivante :

APAHEM - IME La cigale  
A l'attention de Jean Pierre ALLIROL  
250 avenue Villard de Honnecourt  
30000 NIMES

*Attention pas d'envoi de courrier recommandé avec avis de réception avant le 26 aout 2013  
(fermeture de l'établissement)*

Soit par mail, à l'adresse suivante : [jpallirol@la-cigale.fr](mailto:jpallirol@la-cigale.fr)

Un accusé de réception vous sera retourné lors de la réception (à partir également du 26 aout).

La date limite de réception des offres est fixée au **15 septembre 2013**.

Un contact sera pris avant la mi-octobre pour une rencontre des cabinets retenus (les cabinets non retenus en seront informés).

### 1.4 Confidentialité

Les informations ou documents communiqués dans le cadre de cette mise en concurrence sont strictement confidentiels et soumis à votre responsabilité tout au long et au-delà du terme du processus engagé. L'ensemble du contrat sera aussi confidentiel.

## 1.5 Critères de sélection

Nos critères de sélection des offres seront les suivants :

- Les compétences et expériences des évaluateurs dans le champ du médico-social
- La méthodologie proposée
- L'expérience de l'organisme et de ses évaluateurs en termes d'évaluation externe
- Le prix de la prestation et les coûts de déplacement
- La réponse groupée aux 2 lots

Critères rédhibitoires :

- L'intervention d'un évaluateur unique
- L'intervention d'un cabinet gardois
- La situation d'un conflit d'intérêt

## 2 CAHIER DES CHARGES

---

### 2.1 L'objet

Le cahier des charges définit les attentes de l'APAEHM vis-à-vis des prestataires et fixe la composition du dossier réponse exigé.

### 2.2 Les attentes vis-à-vis du prestataire

S'agissant du profil du cabinet, de la structure :

- ✓ L'intervention de minimum 2 intervenants sur site : les prestataires indépendants ne seront pas retenus.
- ✓ Une expérience de la structure dans le domaine de l'évaluation
- ✓ Une équipe d'intervenant pluridisciplinaire.

S'agissant du profil des intervenants :

- ✓ Des compétences spécialisées dans le domaine médico-social sont attendus :
  - Lot 1 : une connaissance approfondie du secteur de l'enfance inadaptée est demandée.
  - Lot 2 : une connaissance approfondie de la réglementation et fonctionnement des ESAT est exigée.
- ✓ Des expériences d'évaluations externes par les différents intervenants seront appréciées et favorisées.

### 2.3 La composition du dossier

**Tout dossier de réponse incomplet ne sera pas retenu.**

#### 2.3.1 L'organisme évaluateur

- ✓ Présentation de la structure (notamment le cadre déontologique des intervenants) ;
- ✓ Date de création ;
- ✓ Documents administratifs :
  - Habilitation ANESM et le cas échéant certification type AFNOR
  - Lettre d'engagement relative au respect du secret professionnel
- ✓ Tout document permettant d'apprécier l'expérience de la structure dans le secteur médico-social et dans les démarches d'évaluation.
- ✓ Assurances des évaluateurs externes.

#### 2.3.2 L'équipe d'intervenants

- ✓ Nom, statuts (indépendants, salariés) et compétences des intervenants proposés. Pour chaque évaluateur détailler leur :
  - Formation professionnelle ;
  - Expérience(s) professionnelle(s) dans le champ médico-social ;
  - Formation aux méthodes évaluatives ;
  - Expérience de l'évaluation dans le secteur médico-social ;
  - Statut dans l'équipe (salarié (CDI, CDD, autres)/indépendant).
- ✓ Les CV peuvent compléter ce dossier mais ne remplace pas le critère précédent ;

### 2.3.3 La démarche : dossier technique

- ✓ Les références théoriques relatives à l'évaluation : approche de la question de l'évaluation
- ✓ Outils/Méthodes :
  - Les modalités de concertation en phase initiale : élaboration du contrat de prestation et élaboration du référentiel utilisé ;
  - Les modalités de la visite sur site : durée, rencontres, entretiens...
  - Les modalités des suites de la visite : temps de rédaction du rapport, concertation avec le commanditaire, une proposition du plan du rapport
- ✓ Un calendrier prévisionnel des interventions : lot 1 (janvier 2014), lot 2 (septembre 2014).

### 2.3.4 Le tarif de la prestation

Les prix HT et TTC sont exprimés en euros et comprennent tous les frais.  
Le détail du prix par lot est à joindre au dossier.

## 2.4 Les modalités de règlement

Le règlement des prestations s'effectue par lot au terme de la prestation engagée, avec une échéance de 30 jours à compter de la réception de la facture.